

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 23 NOVEMBRE 2015**

L'AN DEUX MIL QUINZE, LUNDI 23 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Miguel DEGOULET, Premier adjoint.

<u>Etaient présents</u>	M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents-excusés</u>	M. PAVARD donne pouvoir à M. DEGOULET Mme LIEBLE donne pouvoir à M. VIVIER
<u>Secrétaires de séance</u>	M. LEFEUVRE - Valérie HERVE

Monsieur le Premier adjoint donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 12 octobre 2015
- Désignation du secrétaire de séance

Affaires générales

1. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe
2. Recrutement d'un adjoint d'animation de 2^e classe pour un remplacement ponctuel
3. Droit de préemption urbain
4. Adhésion 2016 à l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe
5. Demande d'autorisation de stationnement pour une place de taxi

Finances

6. Taxe d'aménagement : taux 2016
7. Taxe de raccordement : tarif 2016
8. Indemnités de conseil de M. Le Receveur de La Suze sur Sarthe
9. Dépenses d'investissement

Environnement

10. Permanences pour la distribution des sacs poubelles

Communication

11. Distribution du bulletin municipal de fin d'année

Comptes-rendus des commissions

12. Comptes-rendus des commissions municipales
13. Comptes-rendus des commissions communautaires

Questions diverses

Le Conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2015

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 12 octobre 2015 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Délibération n° 2311201501

Monsieur DEGOULET informe le Conseil municipal d'une création de poste par avancement de grade présentée par le Centre de Gestion.

Madame VIEL peut être nommée par l'autorité territoriale, au 1^{er} janvier 2016, adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016 et de fermer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe que Madame VIEL occupait.

Les membres présents et représentés (sans le vote de M. VIVIER qui est arrivé après cette délibération et sans le pouvoir que lui a donné de Mme LIEBLE) décident à l'unanimité de fermer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe occupé par Mme VIEL et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{nde} classe.

2. Recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour un remplacement ponctuel

Délibération n° 2311201502

M. DEGOULET propose le recrutement d'Anaïs SURMONT, chemiréenne en formation CAP petite enfance à la Suze, pour pallier l'absence d'un agent pour raison personnelle sur les TAP le vendredi 11 décembre 2015. Le contrat sera de 3h.

Les membres du Conseil municipal décident (sans le vote de M. VIVIER qui est arrivé après cette délibération et sans le pouvoir que lui a donné de Mme LIEBLE) à l'unanimité de recruter Anaïs SURMONT.

3. Droit de préemption urbain

Délibération n° 2311201503

M. DEGOULET informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain adressé par :

- Maître Renaud POUPAS, Notaire, 3 route des Fondus BP 10 - Allonnes, pour le bien situé 6 Impasse des Tamaris, section B, n° 131 et 133 superficie de 384 m².

- **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité (sans le vote de M. VIVIER qui est arrivé après cette délibération et sans le pouvoir que lui a donné de Mme LIEBLE) déclare renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ce bien.**

4. Adhésion 2016 à l'Association des Maires Ruraux de la Sarthe

Délibération n° 2311201504

Les membres du Conseil municipal décident de renouveler l'adhésion à l'association des Maires ruraux de la Sarthe pour un montant annuel de 110 euros.

La présente délibération est approuvée par les membres du Conseil municipal présents et représentés à l'unanimité (sans le vote de M. VIVIER qui est arrivé après cette délibération et sans le pouvoir que lui a donné de Mme LIEBLE).

5. Demande d'autorisation de stationnement pour une place de taxi

Délibération n° 2311201505

Mme METIVIER sollicite auprès de M. Le Maire une 2nde place de taxi au sein de la commune, la première ayant été attribuée en 2013 à M. METIVIER.
Cela ne nécessite aucune matérialisation particulière.

La présente délibération est approuvée par les membres du Conseil municipal présents et représentés à l'unanimité (sans le vote de M. VIVIER qui est arrivé après cette délibération et sans le pouvoir que lui a donné de Mme LIEBLE).

6. Taxe d'aménagement : taux 2016

Délibération n° 2311201506

La taxe d'aménagement est aujourd'hui de 4 % sur une échelle que les communes peuvent faire varier jusqu'à 5%. M. DEGOULET propose de ne pas augmenter cette taxe.

La présente délibération est approuvée par les membres du Conseil municipal présents et représentés à l'unanimité (sans le vote de M. VIVIER qui est arrivé après cette délibération et sans le pouvoir que lui a donné de Mme LIEBLE).

7. Taxe de raccordement : tarif 2016

Délibération n° 2311201507

La taxe de raccordement est de 2000 euros, payable en une fois actuellement. M. DEGOULET propose de reconduire cette taxe sans l'augmenter.

La présente délibération est approuvée par les membres du Conseil municipal présents et représentés à l'unanimité (sans le vote de M. VIVIER qui est arrivé après cette délibération et sans le pouvoir que lui a donné de Mme LIEBLE).

8. Indemnités de conseil de M. Le Receveur de la Suze sur Sarthe

Délibération n° 2311201508

Le Conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,
DECIDE

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Michel TERRIER, Percepteur, de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant brut de 423.31 euros soit 385.82 euros net.

Après débat du Conseil municipal, la présente délibération est acceptée par 8 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (sans le vote de M. VIVIER qui est arrivé après cette délibération et sans le pouvoir que lui a donné de Mme LIEBLE).

9. Dépenses d'investissement

Délibération n° 2311201509

- Ordinateur pour le périscolaire chez Fatech : 681,6 euros

- Thermostat programmable pour finaliser la programmation du chauffage de la Mairie (3 convecteurs) chez Bricoman : 124,65 euros

- Case pour le columbarium : 590 euros (devis Walle)

La présente délibération est approuvée par les membres du Conseil municipal présents et représentés à l'unanimité (sans le vote de M. VIVIER qui est arrivé après cette délibération et sans le pouvoir que lui a donné de Mme LIEBLE).

10. Permanences pour la distribution des sacs poubelles

- Vendredi 18 décembre 2015 de 16h30 à 19h

Franck THORETON, Marcel LENFANT, Armand LEFEUVRE

- Samedi 19 décembre 2015 de 9h à 12h
Paola MOREAU-TONNELIER, Roland BLANCHET, Miguel DEGOULET

- Samedi 9 janvier 2016 de 9h à 12h
Sylvia PROVOTS, Isabelle LANGLAIS, Mickaël DESPRES

- Samedi 16 janvier 2016 de 9h à 12h
Sylvia PROVOTS, Michel PAVARD, Marcel LENFANT

Arrivée de Monsieur Bertrand VIVER à 21h10

11. Distribution du bulletin municipal de fin d'année

Le bulletin municipal de fin d'année pourra être distribué à partir du samedi 19 décembre. Il sera envoyé pour information en amont aux élus, mais sera déjà sous presse au moment du Conseil municipal du 14 décembre 2015.

Une séance de relecture collective est prévue le mercredi 9 décembre 2015.

12. Compte-rendus des commissions municipales

- Communication

La commission « Communication » s'est réunie le 21 octobre pour travailler à la préparation du bulletin et plus particulièrement au chemin de fer. M. DEGOULET précise qu'il n'y aura pas d'évolution particulière cette année, juste quelques améliorations au niveau de la présentation.

La commission se réunira en janvier pour travailler sur le site et faire évoluer certaines parties. Un service d' « alerte » de la population par mail sera mis en place au 1^{er} janvier 2016. Il aura pour fonction de signaler les prochaines manifestations, fêtes et cérémonies, travaux, coupures d'électricité, etc. et tout ce qui pourrait intéresser les habitants. L'inscription peut déjà se faire sur le site communal. La publicité est prévue dans le bulletin de fin d'année.

Pour information, le coût du bulletin est le même cette année qu'en 2014 : 973,50 euros TTC pour 440 exemplaires couleur 24 pages.

- Fleurissement

Mme PROVOTS rend compte de la dernière réunion de la commission « fleurissement » le 29 octobre 2015. Il a été décidé que l'ADAPEI s'occuperait de la mise en culture des jardinières de la commune (mieux-disant parmi les entreprises sollicitées). Le talus de la salle des fêtes va être regarni par les agents techniques. A l'entrée du lotissement du Chalet, la partie garnie de rosiers a été totalement remise à nu et va être replantée. Un achat groupé de jardinières sera proposé aux habitants de la commune. Elles seront fournies par Fontaine Fleurie.

- Voirie

M. LENFANT rend compte de la dernière réunion de la commission « Voirie » le 31 octobre 2015. Suite aux nouvelles préconisations du Conseil départemental, la

commission étudie la possibilité selon les coûts de poser des ralentisseurs type coussin berlinois avec des bordures de trottoirs ou des ralentisseurs pédagogiques en particulier à l'entrée de bourg sur la route de la Suze. Un radar seul coûte 1410 euros HT, un modèle qui analyse le flux et la vitesse 2712 euros HT. M. LENFANT attend le devis pour les bordures de trottoirs qui permettraient l'installation des coussins afin de comparer les deux dispositifs.

- 11 novembre

Mme PROVOTS fait un bilan positif du repas des Aînés à l'occasion du 11 novembre. 81 personnes inscrites ont pu profiter de ce moment convivial. On ne note pas de baisse de fréquentation, malgré la demande d'une participation pour la première fois. Le Conseil remercie les habitants pour la bonne compréhension de sa démarche.

- Ecole et Jeunesse

M. DEGOULET explique que La commission « Ecole et Jeunesse » s'est réunie le 16 novembre. Un compte-rendu détaillé a été transmis par voie électronique à tous les élus. Cette année sera consacrée au suivi des activités des TAP, à la poursuite de « petits travaux » et à deux chantiers plus importants confiés aux agents : peinture du couloir et rafraîchissement d'une classe. Le plancher en bois d'une classe dans la partie modulaire a été pour partie changé pendant les vacances de la Toussaint.

L'achat d'un toboggan sera proposé au Conseil municipal du mois de janvier.

Mme BLANCHARD présente un devis pour le remplacement des bancs de la cour dont le bois est très abimé. M. DEGOULET va contacter l'entreprise CVE de Roëzé. Le coût serait de 450 euros maximum.

Une initiation à la faune et à la flore proposée gratuitement sur le temps des TAP par la fédération de chasse les 20 et 27 novembre, en classe puis en forêt.

- Mutualisation pour le Téléthon

Mme MOREAU-TONNELIER explique que la mutualisation avec les associations de Chemiré pour le Téléthon se passe très bien. Des affiches sont visibles chez les commerçants et sur les communes alentours pour expliquer les activités proposées au stade de Chemiré et à l'église le samedi 5 et dimanche 6 décembre. Le détail de chacune de ces activités sera mis en ligne sur le site de la commune.

- Commission « Finances » : la prochaine réunion aura lieu le lundi 14 décembre de 19h30 à 20h30.

13. Comptes-rendus des commissions communautaires

- Commission « Environnement » : Mme MOREAU-TONNELIER fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission « Environnement ». A noter une hausse du bois et des déchets verts, sans doute liée à l'interdiction de brûler qui est davantage respectée.

- Commission « Aménagement du territoire » : M. LENFANT fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission « Aménagement du territoire ». A noter : la commission suit l'installation du service d'instruction du droit des sols. Un plan d'action sur la mobilité durable est à l'étude.

QUESTIONS DIVERSES

- **CCAS.** Le Trésor public a informé la commune de la suppression de l'obligation de disposer d'un CCAS. Le Conseil municipal souhaite néanmoins conserver cette structure qui fonctionne bien autour de la commission dédiée.

- **Illuminations de Noël.** La commission « Finances » a proposé de limiter les illuminations de Noël en installant seulement celles qui fonctionnent bien. Elles seront installées aux entrées de bourg et dans le centre-bourg. Pas de nouveaux achats, moins de consommation d'énergie. Les illuminations seront installées « en régie » par des élus et non plus en louant une nacelle (rappel du coût en 2014 : 2 300 euros). A prévoir : l'achat de deux sapins, l'un pour la place, l'autre pour la salle des fêtes.

- **Constructions Sarthe-Habitat finalisées.** M. Le Maire a validé avec Sarthe-Habitat la construction de deux logements locatifs du lotissement des Trois-Chênes. Livraison courant 2017. Il reste actuellement 5 terrains disponibles.

- **Rencontre avec l'Evêque du Mans.** L'Evêque du Mans sera présent sur le canton pour la durée d'une semaine en janvier. Le doyenné a émis l'idée qu'il rencontre une petite commune qui n'aurait pas d'école privée : M. DEGOULET et M. PAVARD ont été sollicités pour Chemiré. Le Conseil municipal donne son accord.

- **Rond-point du lotissement des Trois-Chênes.** M. DESPRES explique au Conseil municipal le projet d'aménagement du Conseil Municipal des Jeunes. Il s'agirait de représenter les deux lotissements, le Chalet et les Trois-Chênes, ainsi que le Renom. Le Conseil municipal donne son accord pour la poursuite de la réflexion.

- **« Journée citoyenne ».** M. DEGOULET explique au Conseil municipal qu'une discussion lors du dernier Conseil Municipal des Jeunes a conduit à imaginer une journée « citoyenne » pendant laquelle la municipalité solliciterait les habitants pour l'entretien et l'embellissement de la commune. Il pourrait s'agir d'une journée du printemps qui ciblerait plusieurs chantiers prioritaires qui ne peuvent pas aisément être pris en charge par les agents communaux. Cela permettrait à la fois aux habitants d'être acteurs de la vie municipale, mais aussi de faire des économies. L'idée sera lancée dans le bulletin de fin d'année et donnera lieu à un appel à la participation plus précis dans le flash de mars.

- **Evolution de la Communauté de communes.** Le Conseil municipal statuera sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal lors de la séance du 14 décembre. Pour Chemiré-le-Gaudin, la question qui se pose plus particulièrement est celle de l'entrée de Cérans-Foulletourte dans la CDC Val de Sarthe.

- **Evolution des compétences communautaires.** Comme nous y contraint la loi NOTRe, la CDC Val de Sarthe doit prendre trois compétences supplémentaires au 1^{er} janvier 2018 si elle veut continuer à bénéficier de la Dotation Globale de

Fonctionnement (DGF) bonifiée. Le Conseil municipal est invité à y réfléchir. Parmi les compétences envisagées :

- PLUI,
- Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire (construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire),
- Assainissement collectif (obligatoire en 2020),
- Eau (obligatoire en 2020)
- Création et gestion des maisons de service au public et définition des obligations de service au public afférentes.

- **Appel d'offres « assainissement collectif de la commune ».** Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres. La commission a retenu VEOLIA pour un montant de 19 650 euros.

- **Aboiements intempestifs de chiens à Saint Benoît.** Une action va être menée pour régler le problème.

- **FDGON.** Dans le cadre de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles, une réunion est proposée aux élus à Coulans sur Gée le jeudi 3 décembre à 14h30. M. VIVIER y participera.

La séance est levée à 22h40.

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2015 :

- *Délibération n° 2311201501 : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe*
- *Délibération n° 2311201502 : recrutement d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour un remplacement ponctuel*
- *Délibération n° 2311201503 : droit de préemption urbain*
- *Délibération n° 2311201504 : adhésion 2016 à l'association des Maires Ruraux de la Sarthe*
- *Délibération n° 2311201505 : demande d'autorisation de stationnement pour une place de taxi*
- *Délibération n° 2311201506 : taxe d'aménagement : taux 2016*
- *Délibération n° 2311201507 : taxe de raccordement : tarif 2016*
- *Délibération n° 2311201508 : indemnités de conseil de M. Le Receveur de La Suze sur Sarthe*
- *Délibération n° 2311201509 : dépenses d'investissement*

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 23 novembre 2015 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Absent-excuse			

Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS
M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE
	Absente-excusee		
M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER		